

DECRET N° 96-354 DU 26 AOUT 1996

portant nomination de Monsieur Jules  
ONI en qualité de Directeur du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Août 1996 ;

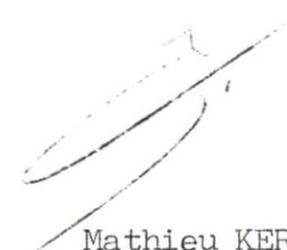
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Jules ONI est nommé Directeur du Travail.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 AOUT 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU.-

.../...

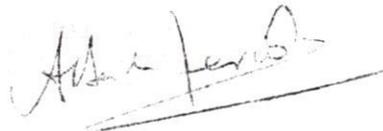
Le Premier Ministre, chargé de  
la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,

  
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail et de la Réforme Adminis-  
trative,

  
Yacoubou ASSOUMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Albert TEVOEDJRE  
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MFPTRA 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-